



Préfet coordonnateur du bien
"Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France"



LABEL « CHEMINS DE COMPOSTELLE, PATRIMOINE MONDIAL - 20 ANS »

Cahier des charges – février 2017

1 - Contexte et objectifs

Le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco le 2 décembre 1998. Un séminaire de préparation du 20e anniversaire de l'inscription s'est tenu le 2 février 2017, réunissant les nombreux acteurs du réseau : propriétaires, gestionnaires et partenaires des 78 composantes réparties dans dix régions françaises. Chacun est invité à se saisir de cette occasion en participant aux célébrations et à la programmation culturelle.

Afin d'accompagner les projets les plus innovants et les plus structurants pour les territoires, l'Etat et l'ACIR Compostelle, tête de réseau du bien, proposent la création d'un label « Chemins de Compostelle, patrimoine mondial - 20 ans ». Celui-ci permettra aux projets

retenus de figurer sur le programme national et, pour certains d'entre eux, d'être éligible à un financement spécifique.

Les projets qui seront labellisés devront répondre aux **objectifs** suivants :

- faire connaître et partager les richesses du patrimoine des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et leur valeur universelle exceptionnelle ;
- mettre en valeur la convention du patrimoine mondial et les valeurs promues par l'UNESCO ;
- renforcer les liens et coopérations entre les composantes du bien ;
- développer la coopération avec le bien espagnol, activer des jumelages, mettre en valeur la dimension transnationale ;
- sensibiliser le grand public, en particulier les plus jeunes ;
- « faire communauté » en mobilisant les acteurs locaux et les habitants, créer un sentiment d'appartenance et de fierté ;
- participer à la construction d'un projet commun ;
- créer des moments conviviaux et favoriser la rencontre entre visiteurs, cheminants, pèlerins et habitants ;
- inscrire l'évènement dans une approche plus transversale de développement local et d'attractivité en multipliant les interactions avec les secteurs économique, touristique, patrimonial et les dynamiques sociales du territoire.

Plusieurs **thèmes** pourront être mis en avant dans les contenus des manifestations :

- la marche et le voyage ;
- le patrimoine : diversité, formes, fonctions
- la France médiévale et le pèlerinage ;
- histoires et légendes de saint Jacques, son pèlerinage, les traditions associées ;
- le pèlerinage, les saints, les dévotions au long des routes, le patrimoine, les dimensions artistiques et littéraires associées ;
- les pèlerinages dans le monde ;
- les sites sacrés, chemins et sanctuaires de pèlerinage, les routes mythiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- le paysage des chemins ;
- l'art et l'architecture, la diffusion des influences artistiques ;
- l'accueil et l'hospitalité, la fraternité ;
- les pratiques contemporaines des chemins.

Les projets pourront prendre des **formes** diverses : exposition, création audiovisuelle et multimédia, spectacle, manifestation scientifique, publication, projets pédagogiques...

L'obtention du label est un gage de qualité pour le porteur de projet, qui garantit au projet d'avoir été reconnu comme innovant, structurant et original, parmi d'autres propositions.

La labellisation ne signifie pas un financement automatique mais plutôt une éligibilité au financement qui interviendra en 2018.

Les manifestations seront concentrées prioritairement sur le **deuxième semestre 2018**, entre le 25 juillet, fête de Saint-Jacques, et le 2 décembre, jour anniversaire de l'inscription par le comité du patrimoine mondial.

2 - Sélection du projet

La sélection de chaque projet candidat à la labellisation se fera selon la nature du projet et les critères énoncés plus loin.

Nature des projets :

- projets à ancrage territorial (local ou en réseau sur un territoire),
- projets multi-territoires, nationaux ou internationaux de grande envergure.

Critères de sélection :

Une attention particulière sera portée aux projets privilégiant :

- la coopération entre plusieurs acteurs. Le porteur de projet est invité à travailler en réseau en associant différents acteurs du territoire (dans les domaines des arts et de la culture, social, de l'éducation, du patrimoine, de l'agriculture ...)
- un travail approfondi avec le jeune public et les adolescents (scolaire, périscolaire ou extra-scolaire) ;
- la coopération et la mise en réseau entre plusieurs composantes du bien.

3 – Calendrier et modalités de présentation des projets

Les projets devront être transmis avant **le 31 mai 2017**.

Le comité d'organisation et les DRAC concernées se réuniront au mois de juin pour examiner les projets transmis.

Le comité d'organisation des « 20 ans des chemins de Compostelle au patrimoine mondial » associe des représentants des composantes du bien, des acteurs culturels et du tourisme, des représentants des services de l'Etat et des membres du conseil scientifique.

Les projets doivent être formalisées suivant le dossier-type disponible auprès de l'ACIR Compostelle. Ils doivent présenter :

- une description détaillée,
- un budget et plan de financement prévisionnel,
- un calendrier,
- une présentation des partenaires,
- les moyens de communication.

Dossier à envoyer en format informatique (pdf) à Sébastien Pénari, chargé du développement scientifique et culturel :

ACIR Compostelle

4, rue Clémence Isaure – 31 000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 00 05

Courriel : sebastien.penari@chemins-compostelle.com

Site Internet : www.chemins-compostelle.com

